



**ASSOCIATION SPORTIVE  
DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST**

# **33ème RALLYE du MEDOC**

**13 et 14 DECEMBRE 2014**

[www.asacso.free.fr](http://www.asacso.free.fr)

## **REGLEMENT PARTICULIER**

Le règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français



## **MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS**

C'est grâce à la compréhension des Municipalités et communes traversées de PAUILLAC, de VERTHEUIL, de SAINT GERMAIN D'ESTEUIL, de SAINT ESTEPHE, de SAINT SEURIN DE CADOURNE, d'ORDONNAC, de SAINT YZANS, de SAINT CHRISTOLY MEDOC que l'Association Sportive Automobile Club du Sud Ouest peut organiser pour vous cette

## **33ème édition du RALLYE DU MEDOC**

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

### **RESPECTER LES LIMITATIONS DE VITESSE**

### **LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS**

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et **l'article 6.24.P du règlement sera strictement appliqué, notamment :**

**Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages = DEPART REFUSE**

Nous comptons sur votre compréhension

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend

L'avenir des rallyes

Soyez-en remerciés

# 33ème RALLYE du MEDOC

## Coupe de France des Rallye 2015

Lundi 27 octobre 2014	Parution du règlement et ouverture des engagements
Lundi 1 Décembre 2014	Clôture des engagements (minuit)
Dimanche 7 à partir de 9 h	Distribution du carnet d'itinéraire (road book) Restaurant la Salamandre sur les quais de Pauillac
Samedi 13 à partir de 9 h	Distribution du carnet d'itinéraire (road book) Restaurant la Salamandre sur les quais de Pauillac
Dimanche 7 de 9h00 à 17h00 Samedi 13 de 9h00 à 17h00	Reconnaitances autorisés des ES, (les cordes seront neutralisées)
Samedi 13 décembre 2014 De 13h00 à 18h30	Vérifications administratives (selon convocation) Salle des fêtes de Pauillac
Samedi 13 décembre 2014 De 13h30 à 18h30	Accueil des officiels, Commissaires et Organisations Salle des Fêtes de Pauillac
Samedi 13 décembre 2014 De 13h30 à 19h00	Vérifications Techniques Salle des Fêtes de Pauillac (30 minutes après le contrôle administratif, pour les convoqués)
Samedi 13 décembre 2014 A partir de 13h30	Mise en place du Parc de Départ (quai de Pauillac)
18h00	1ère Réunion des Commissaires Sportifs Au PC Course salle des Fêtes de Pauillac (1 <sup>er</sup> étage)
20h15	Affichage de la liste des Concurrents autorisés à prendre le départ (avec heure et ordre de départ) Salle des Fêtes de Pauillac
Dimanche 14 décembre 2014	7h15 Départ 1 <sup>er</sup> voiture VHC 16h13 Arrivée 1 <sup>er</sup> voiture  Affichage du classement final 30 mn après la dernière voiture rentrée au parc fermé (quai de Pauillac)  Remise des prix sur le podium (quai de Pauillac)

## ARTICLE 1 P – ORGANISATION

L'Association sportive Automobile Club du Sud Ouest est organisateur Administratif et technique du

# **33ème RALLYE du MEDOC**

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A sous le permis d'organisation R 411 en date du 29 septembre 2014.

### **Comité d'Organisation**

Président : Alain TRILLAUD

Président Délégué : Jean Claude LABEYRIE

Secrétaire : Gérard BONNET, Serge MIKLOU

Trésorier : Charlie POUPIN

Responsable Matériel : Jean Marie BOUSSARIE

Responsable des ES : Jerry GAUGAIN et Jean Marie BOUSSARIE

Et tous les Membres de l'ASACSO et Bénévoles

**Siege Social du Rallye :** **ASACSO**

8 place des Quinconces 33000 BORDEAUX

**Secrétariat du rallye :** **ASACSO**

Odile MASSELIN

8 place des Quinconces 33000 BORDEAUX Tél : 05.56.52.35.81 contact : [asa.acso@free.fr](mailto:asa.acso@free.fr)

**Permanence du rallye :** Samedi 13 et Dimanche 14 Décembre 2013

**Salle des Fêtes de Pauillac**

**Tableau d’Affichage :** Officiels et informations

**Salle des Fêtes de Pauillac et Car-Podium**

**1/1 OFFICIELS de L'EPREUVE**

<b>FONCTION</b>	<b>NOM</b>	<b>LICENCE</b>	<b>ASA</b>
<b>Président du Collège des Com Sportifs</b>	<b>Jean Claude LABEYRIE</b>	<b>1.996</b>	<b>10/09</b>
Membre du Collège	Robert COMBE	11.108	10/06
Membre du Collège	Annie FOURCADE	15.323	10/06
<b>Directeur de Course Général</b>	<b>Franck DEL SANTO</b>	<b>3.166</b>	<b>09/14</b>
Directeur de course Adjoint	Philippe DANIEL	50.805	10/04
Directeur de course Adjoint	Jean BEGARIE	2.400	10/09
Directeur d'Epreuve 1	Michel MOUTREUIL	20.481	10/09
Adjoint	Gérard BONNET	139.103	10/09
Directeur d'Epreuve 2	Jean Louis POINTET	12.213	10/09
Adjoint	J. Marie BOUSSARIE	49.252	10/09
<b>Chronométrateurs Responsables</b>	<b>Monique BOUGEOIS</b> <b>Frederick DUCROCQ</b>	<b>132.530</b> <b>19.399</b>	<b>10/04</b> <b>10/04</b>
Chronométrateur Arrivée ES 1	Gilbert DUPRAT	16.212	10/03
Chronométrateur Arrivée ES 2	Laurent LAPOUGE	13.530	11/01
<b>Commissaire technique Responsable</b>	<b>Serge LARQUEY</b>	<b>8.454</b>	<b>10/06</b>
Commissaire technique	Eric GAUTHIER	196.863	10/15
Commissaire technique	Claude PINA	13.191	10/04
Commissaire technique	Alexandre FOURCADE	28.760	10/06
Commissaire Technique	Patrick GIRAUD	189.624	10/09
<b>Responsable parc fermé</b>	<b>Charles POUPIN</b>	<b>38.018</b>	<b>10/09</b>
Chargés des Relations avec les Concurrents	Renée JECKER	11.119	10/04
	Philippe JEAN	22.816	10/06
	J. François FOURCADE	8.460	10/06
Médecin chef	Christine LESPIAUCQ	46.467	16/02
Responsable des commissaires	Charles POUPIN	38.018	10/09
Voitures ouvreuse / balai	René Jean HULOT	7.288	10/03
Chargés des relations presse	J. Noël DURANTEAU	6.862	12/01

## **1.2p – ELIGIBILITE**

Le **33<sup>ème</sup> Rallye Régional du Médoc** compte pour :

La Coupe de France des Rallyes (coefficient 2)

Le Championnat du Comité régional du Sport Automobile D'aquitaine

Le Challenge des Commissaires (Comité Régional d'Aquitaine)

## **1.3p VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront avec leur accusé réception d'engagement, une convocation pour les vérifications ayant lieu le Samedi 13 décembre 2014

Vérifications Administratives : de 13h00 à 18h30 Salle des Fêtes de Pauillac

Vérifications Techniques ; de 13h30 à 19h00 Salle des Fêtes de Pauillac

Temps imparti de 30 minutes entre l'administratif et le technique.

Les vérifications finales seront effectués au garage MEDOC AUTO SPORT 8 bis route des Carruades « Loubyeres » 33250 PAUILLAC Tél : 06.11.11.32.40 – Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60.00€ TTC (tarif fixé par la FFSA)

## **ARTICLE 2 P – ASSURANCES :**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3 P – CONCURRENTS et PILOTES**

### **3.1p – DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

3.1.5 P 6 Toute personne qui désire participer au 33<sup>ème</sup> rallye du Médoc, doit adresser à : ASACSO Rallye du Médoc 8 Place des Quinconces 33000 BORDEAUX Tél : 05.56.52.35.81  
contact : [asa.acso@free.fr](mailto:asa.acso@free.fr)

La demande d'engagement dûment complétée, avant le 1 décembre 2014 (cachet de la poste faisant foi). Le règlement et le bulletin d'engagement seront disponibles sur le site Internet [www.asa.acso.free.fr](http://www.asa.acso.free.fr) . Joindre la copie des licences et permis des pilotes et copilotes

3.1.10 p – Le 33<sup>ème</sup> Rallye Régional du Médoc est couplé avec les 1<sup>er</sup> Rallye VHC et VHRS du Médoc.

Le nombre de voitures engagées est fixé à 155 voitures maximum selon la répartition suivante : 15 VHC, 120 modernes, 20 VHRS. Lorsque le chiffre maximum de chacune des catégories est atteint, une liste d'attente sera constituée. Si une de ces catégories n'atteint pas ce chiffre, la liste des partants pourra être augmentée dans les autres catégories. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye, si le 1 décembre le nombre d'engagés est inférieur à 100.

3.1.11.1 p – les droits d’engagements sont fixés :

Avec la publicité facultative des Organisateur :	295 €
Sans la publicité facultative des Organisateur :	590 €
Equipage complet ASACSO :	260 €

3.1.12 p – **la demande d’engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d’engagements (chèque à l’ordre de l’ASACSO).**

## **ARTICLE 4P –VOITURES ET EQUIPEMENTS**

**4.3.p- ASSISTANCE** : Conforme au règlement FFSA

Autorisée uniquement dans le parc prévu au road-Book, sur la partie des quais de Pauillac prévue à cet effet.

Les remorques seront interdites dans le périmètre du parc assistance. Elles devront impérativement être stationnées à l’emplacement prévu à cet effet sur les quais de Pauillac.

**Pour toute assistance avec un poids lourd veuillez contacter impérativement :**

**Mr Serge Miklou au 06.07.70.35.22**

4.3.2.3 p – Dans le parc assistance il est demandé aux concurrents :

De tenir à proximité immédiate de l’emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d’une capacité de 5 Kg ayant fait l’objet d’un contrôle depuis moins de 2 ans.

De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (de 3m X 5m minimum) et résistante aux Hydrocarbures.

De prendre en charge l’enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu’ils quittent le parc d’assistance.

4.3.2.3 p – limitations changement de pièces :

Conformément au règlement de la FFSA

**4.5 p – Echappement :**

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire français le bruit ne devra pas excéder plus de 100db à 75% du régime moteur maximum.

#### **4.6 p – Identification des Voitures :**

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

#### **ARTICLE 5P – PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou promotion s'appuyant sur l'image du « Rallye du Médoc » devra être autorisée par les organisateurs.

#### **ARTICLE 6P – SITE et INFRASTRUCTURES**

##### **6.1p – DESCRIPTION**

Le 33ème Rallye du Médoc représente un parcours de : 124.2 Kms

Il est divisé en 1 étape et 6 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur de 39.90 Kms

Les épreuves spéciales sont : **Saint Yzans / Ordonnac** : 6.9Kms x 3 = 20.70 Kms

**Saint Germain / Saint Seurin** 6.4Kms x 3 = 19.20 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

##### **6.2p – RECONNAISSANCES**

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des Rallyes.

Le nombre de passages en reconnaissances est LIMITE à trois (3) passages au maximum. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le port de l'autocollant, avec l'annotation « Reconnaissances » et un numéro d'ordre, est obligatoire.

##### **6.2.6p – HORAIRE et DATES**

Les reconnaissances sont UNIQUEMENT AUTORISEES LE **Dimanche 7 décembre** et le **samedi 13 décembre** de 9h00 à 17h00. Des contrôles seront mis en place par l'organisateur.



## **6.2.7p – PENALITES**

Reconnaitances en dehors des jours et des heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages :

- .Départ refusé
  
- .Amende identique à la valeur de l'engagement
  
- . Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

Les trois pénalités sont cumulables.

## **ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2p – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Directeur de Course : Chasubles marquées DIRECTEUR DE COURSE (ROUGE)
- Commissaires de Route : Chasubles marquées COMMISSAIRE (JAUNE)
- Chef de Poste : Chasuble marquées CHEF DE POSTE (JAUNE)

## **ARTICLE 8P – RECLAMATION - APPEL**

Conformément au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 9P – CLASSEMENTS**

Conformément au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 10P – PRIX**

	1er	2ème	3ème	4ème
Classement Général Scratch	300 €	200 €	100 E	50 €
Classement par Groupe (5)				
Plus de 15 partants	200 €	120 €	80 €	50 €
De 11 à 15 partants	200 €	100 €	50 €	
De 5 à 10 partants	200 €	80 €		
De 2 à 4 partants	200 €			
Classement par Classe (24)				
Plus de 15 partants	250 €	150 €	100 €	80 €
De 11 à 15 partants	250 €	100 €	80 €	
De 5 à 10 partants	250 €	80 €		
De 2 à 4 partants	250 €			
Equipage entièrement Féminin	150 €			

Nota : Le groupe et le Scratch sont cumulables.

Le groupe et la classe ne sont pas cumulables

Le scratch et la classe ne sont pas cumulables

La remise des coupes et cadeaux éventuels sera faite au Podium d'Arrivée. Les chèques de prix seront envoyés dans le courant de la semaine suivant le rallye. Les voitures pourront sortir du parc fermé, dès la fin du délai réglementaire (30minutes après la publication des résultats) et cela pour chacun des rallyes indépendamment des autres.

Le numéro d'un équipage sera tiré au sort pour gagner l'engagement pour l'année suivante et cela pour chacun des rallyes. Ce prix n'est pas cessible.